

## Habitat durable

2/6



Poser des panneaux photovoltaïques est-il encore rapidement rentabilisé ? La pompe à chaleur est-elle l'installation de chauffage la plus respectueuse de l'environnement ? Et les dispositifs de récupération d'eau, la panacée ? Pendant cinq jours, « Le Soir » vous aide à rendre votre habitat plus « durable ». Aujourd'hui : le chauffage.

ENVIRONNEMENT

# Se chauffer plus « vert » ? Il n'y a p

Changer son système de chauffage pour « verdir » son logement ? Le jeu peut en valoir la chandelle. Mais attention aux fausses promesses : certaines « solutions » peuvent être coûteuses à l'usage et néfastes pour l'environnement

DOMINIQUE BERNS  
BENOÎT JULY

Le premier message que nous voulons faire passer, mes collègues et moi-même, dans les Guichets Energie de la Région wallonne, c'est qu'un logement bien isolé permet de diminuer les besoins en énergie pour satisfaire le niveau de confort souhaité et ainsi réduire son empreinte carbone et se mettre autant que possible à l'abri de la volatilité des prix énergétiques. Avant de parler pompes à chaleur, chaudières à condensation, poêles à pellets, panneaux solaires... il est donc indispensable d'assurer au maximum l'isolation thermique, l'étanchéité à l'air et la ventilation du bâtiment », entame d'emblée Lise Johnson, du Guichet Energie de Libramont.

Cette première phase – essentielle pour qui souhaite rendre son logement plus vert – implique des débours financiers parfois importants et ne va pas sans poser des problèmes techniques ou urbanistiques, s'agissant, par exemple, de l'isolation des murs, qu'il est préférable, dans la mesure du possible, d'effectuer par l'extérieur. Mais, quand il s'agit ensuite de choisir un système de chauffage, c'est la prise de tête, comme nous l'avons constaté en nous entretenant avec Lise Johnson, mais aussi avec son homologue bruxellois Charles Julian, conseiller chez Homegrade, et avec Françoise Buyse, auditrice logement en Wallonie.

Il n'existe pas de solution idéale. Tout dépend des caractéristiques du logement. Un appartement ou d'une maison ? Mitoyenne ou quatre façades ? Avec jardin ? Et de sa localisation : en ville ou à la campagne ? Avant de démanteler votre installation existante, de vous débarrasser de vos vieux radiateurs, vous allez devoir passer au crible les différentes alternatives afin d'identifier celle qui est la plus appropriée pour vous, compte tenu de votre logement et de votre budget.

Assurément, les pompes à chaleur ont le vent en poupe. L'appareil puise la chaleur extérieure, dans l'air ou le sol,

pour la restituer à l'intérieur du bâti. Un apport d'énergie (le plus souvent électrique) est nécessaire – il n'y a rien de magique. Tout l'enjeu tient en une question : cet apport d'énergie pourra-t-il être performant ? Si la réponse est oui, une pompe à chaleur sera intéressante aux points de vue écologique et économique. Sinon, il vaut mieux faire une croix sur un tel système. Et ce sera bien souvent le cas en rénovation.

### La pompe à chaleur : pas si vite

« Si vous parlez de géothermie, si vous pouvez creuser un puits d'une profondeur de cent mètres, si votre bâtiment est très, très bien isolé, si vous disposez de radiateurs fonctionnant à basse température ou si vous pouvez envisager un chauffage par le sol, la pompe à chaleur pourra satisfaire vos besoins. En revanche, une pompe air-air (qui puise l'énergie dans l'air extérieur et fonctionne, en réalité, comme un climatiseur inversé, NDLR) sera extrêmement énergivore et apportera un faible niveau de confort », explique Charles Julian. Autant dire qu'à Bruxelles, où de nombreux habitants vivent en appartement, la piste de la pompe à chaleur ne mène pas très loin.

Et en Wallonie ? « Vous pouvez également envisager une pompe à chaleur sol-eau, qui puise la chaleur via des serpents enterrés à l'horizontale à l'extérieur et la restitue, par exemple, via un chauffage au sol à l'intérieur du bâtiment. Mais la superficie de votre jardin doit être une fois et demie à deux fois celle de la surface chauffée. Quand on bâtit du neuf, c'est une piste intéressante », complète Lise Johnson. Mais, en Wallonie également, on ne mise pas trop sur les pompes à chaleur quand on rénove un logement, sinon en cas de rénovation profonde.

Car il faut se méfier des fausses promesses. Ainsi, pourquoi ne pas associer une pompe à chaleur air-air avec des panneaux photovoltaïques fournissant l'électricité nécessaire ? Sauf qu'en hiver, quand vous aurez besoin de vous chauffer, vos panneaux seront les moins productifs... Certes, en Wallonie, le compteur électrique « tourne à l'envers » pour les possesseurs de panneaux (ce qui permet de reprendre, en hiver, l'électricité qu'on a injectée dans le réseau durant l'été), mais ce ne sera plus le cas en 2024 pour les nouvelles installations et en 2030 pour les installations existantes, rappelle Lise Johnson.

Nous voilà revenus au point de départ. Charles Julian pose deux règles de base : « Un, bien comprendre l'installation existante et mesurer précisément ses besoins – autrement dit : combien on consomme – via des relevés réguliers ; deux : quand vous parlez chauffage, pensez aussi à la production d'eau chaude sanitaire. »

Les habitants de la capitale, qui ont accès au gaz de ville, ont « deux grandes options, s'agissant de l'eau chaude sanitaire : le gaz ou l'électricité. L'électricité est un mauvais choix, et pour le portefeuille, et pour l'environnement », explique le conseiller de Homegrade. Et si on installe des panneaux photovoltaïques ? « Cette production doit en priorité être réservée à la satisfaction des autres besoins électriques qui sont déjà suffisamment importants. »

La première solution à envisager, à Bruxelles, c'est donc l'installation d'une chaudière à gaz à condensation fournissant simultanément l'eau chaude sanitaire et le chauffage ; et dans l'idéal, d'« émetteurs » à basse température – le chauffage par le sol en cas de grosse rénovation ou des radiateurs ventilo-convecteurs – qui remplissent leur mission avec une eau à 30 ou 40°, et non à 60°, impliquant logiquement une moindre consommation d'énergie.

Mais ne partez pas du principe qu'il faut nécessairement changer l'ancienne chaudière. « Tant que son rendement est bon, utilisez-la. L'argent ainsi épargné pourra être mieux utilisé, ou bien pour mieux isoler le logement, ou pour améliorer la régulation du système de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire » – un thème souvent négligé mais sur lequel Françoise Buyse s'est également longuement attardée dans l'entretien qu'elle nous a accordé.

Mais avant de parler thermostat d'ambiance et vannes thermostatiques, déplaçons-nous au sud du pays, où la situation est différente. D'abord, parce

## Voici les travaux pour lesquels vous pouvez recevoir une prime « installation d'un système de chauffage ou d'eau chaude sanitaire »

Région bruxelloise	Montant (selon les revenus)
Chaudière	700 - 1.200€
Chauffage via pompe à chaleur	4.250 - 4.750€
Radiateurs basse température	75 - 200€
Régulation thermique	
Vanne thermostatique	15 - 40€
Thermostat	40 - 100€
Chauffe-eau via pompe à chaleur	1.400 - 1.600€
Région wallonne	
Pompe à chaleur pour l'eau chaude sanitaire	500 - 3.000€
Pompe à chaleur pour le chauffage ou combinée	1.000 - 6.000€
Chaudière biomasse	1.000 - 6.000€
Poêle biomasse local	250 - 1.500€

## Ne choisissez pas en fonction de la hauteur de la prime

A Bruxelles et en Wallonie, les particuliers désireux d'améliorer l'efficacité de leur système de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire peuvent bénéficier de primes régionales, qu'il s'agisse d'installer une chaudière plus efficiente, une pompe à chaleur ou, au sud du pays, un poêle ou une chaudière à biomasse

(bois ou pellets). La Région bruxelloise subventionne également le placement de radiateurs à basse température ou de thermostats et vannes thermostatiques permettant de mieux réguler l'installation de chauffage. Des conditions peuvent y être attachées. Les Guichets Energie, en Wallonie, et Homegrade, dans la capitale, sont là

pour vous guider, aussi bien au niveau des primes que, plus largement, dans l'ensemble de votre démarche. Mais retenez une règle qui, elle, a valeur générale : ne vous décidez pas en fonction de la hauteur des primes. A long terme, le meilleur choix sera toujours celui qui est le plus adapté à vos besoins et aux caractéris-

tiques de votre logement. Et, que l'on parle d'isolation et de ventilation ou de système de chauffage, il n'y a pas de solution simple. Faire réaliser un audit de votre logement a certes un coût, mais cela peut valoir la peine. D.B.



ILLUSTRATION : J-PH DEMONTY